

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-06-013

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 30/11/2023	L'an deux mil vingt-trois le six décembre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « LES BALADINS »</i>	<i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte LABOUREY Cloé a donné procuration à VEDRINE Sandrine WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Les Baladins et la proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € émise par les membres de la Commission « Culture - Animation -Associations » lors de la séance du 08 novembre 2023, eu égard à leur participation à l'animation de la fête des Séniors, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association Les Baladins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association Les Baladins.

Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur les crédits inscrits au compte 65748.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2023


La Maire,
Sophie RADREAU



Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14 décembre 2023
Publiée sur site internet le : 14 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 
ID : 025-212500482-20231206-DELIB2023120613-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.